



1. Ouverture de la séance et appel

M. le Président, Richard Aguet ouvre la séance à 20h15. Il demande aux Conseillers de bien vouloir éteindre leurs téléphones portables et de maintenir l'espacement entre les chaises afin de respecter les normes de sécurité imposées en raison du COVID-19. Il explique également comment va se dérouler le Conseil à savoir que le micro du Président ne quittera pas sa main, pour toutes les questions et lectures de rapports, ceux-ci se feront au perchoir. Des lingettes sont à disposition pour la désinfection du micro. Le port du masque est obligatoire.

M. le Président annonce les excusés pour la séance de ce soir ainsi que les démissions de MM. Cédric Aubert et Antonio Ribeiro

Mme la Secrétaire, Mireille Sanchez procède à l'appel : sur les 54 membres du Conseil Général, 33 sont présents, 18 excusés et 3 absents. Le quorum étant à 18, il est atteint. Dès lors, **M. le Président** ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président demande si quelqu'un a une remarque à formuler concernant cet ordre du jour.

M. le Président passe l'ordre du jour au vote à mains levées. Il est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal no 2/2020

M. le Président remercie **Mme Sanchez** pour la rédaction du procès-verbal et demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur ce PV.

Mme Mireille Cardinaux, à la page 4 elle souhaiterait que l'on enlève le « autant pour moi ». **M. le Président** lui signale que les Conseillers ont demandé un PV au mot près donc on ne peut l'enlever. A la page 6, elle demande de mettre ses propos en italique ce sera fait.

M. François Burnand : il tient à s'excuser d'avoir dit que les chiffres de **M. Liard** étaient faux. Il admet son erreur. A la page 8, lors de son intervention sur la Commission permanente du Collège, il demande que l'on change la dernière phrase par « lors d'un prochain » Conseil Général.

M. le Président signale qu'il voulait donner quelques chiffres concernant la remarque de **M. François Burnand**. Le préavis total du Rionzier Frs 8'762'000.- et celui du Collège de Frs 7'361'000.- contrairement aux chiffres évoqués par M. François Burnand lors du dernier Conseil.

Le PV avec la modification est soumis au vote à mains levées. Il est accepté à l'unanimité.

4. Correspondance éventuelle

Ràs.

5. Assermentations

Ràs.

6. Préavis no 9/2020 relatif au Budget 2021

M. le Président passe la parole à **M. Marc Morandi, Municipal**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis, ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe la parole à **M. Laurent Besso**, rapporteur de la COGEFIN, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président passe la parole à **M. Marc Morandi, Municipal**, pour un complément d'information. Il signale que si d'une manière générale le budget de fonctionnement de la Commune et de la projection 2021 reste stable avec des charges totales légèrement en hausse de



0,6% et les produits légèrement en baisse de 1,6%, l'inquiétude de la Municipalité a été dans la cohérence des montants de la péréquation totale vaudoise qui habituellement nous permettait d'envisager un résultat prudent sans qu'il soit forcément rouge vif.

Il fait une brève présentation des chiffres pour 2019 qui font apparaître une participation à la péréquation totale de 65,03% des rentrées fiscales de la même année, résultat qui est connu qu'au mois de mars de l'année suivante.

Puis, il présente une comparaison des montants budgétisés en 2020 et 2021.

En 2020, selon les informations du Canton qui nous donnait une estimation des futures rentrées fiscales, le budget prudent était fixé à Frs 5'260'000.- ce qui représentait une diminution de 0,9% par rapport aux prévisions budgétaires de l'année d'avant. Quant à la péréquation totale, les prévisions se montaient alors à 68% de ce budget soit un peu plus de Frs 3'500'000.-

Pour 2021, alors que l'on traverse une pandémie qui voit plusieurs citoyens en difficultés, les informations du canton nous proposent une augmentation de 1% des rentrées fiscales par rapport aux acomptes facturés ces jours ! Malgré cela, le budget représente une baisse de 2,57% par rapport à 2020.

« Mais quelle bonne surprise (!) nous avons eue lorsque nous avons reçu les chiffres de la péréquation totale pour 2021, de voir qu'en même temps que nous perdions des rentrées fiscales dans les prévisions cantonales, le même service du canton nous réclamait plus de Frs 4'400'000.- de péréquation totale, soit 86,22% de l'estimation des produits financiers ! »

Si les comptes de 2019 ont présenté une bonne surprise par rapport aux rentrées fiscales budgétisées, la péréquation définitive a également pris proportionnellement l'ascenseur ; ce qui montre bien que nous n'avons que les montants budgétisés pour faire des comparaisons.

Maintenant, pour 2021 il était hors de question pour votre Municipalité de mettre les chiffres du Canton qui nous baissent la rentrée fiscale et qui nous augmente les acomptes de la péréquation à plus de Frs. 600'000.- rien que pour la cohésion sociale ; alors que la participation totale du Canton de Vaud est en baisse en 2021 de plus de 1% ! Difficile de comprendre qu'avec la Covid19 la participation cantonale à la cohésion sociale 2021 sera en baisse !

Lorsque le canton établit les chiffres pour la cohésion sociale à répartir dans les communes, la somme passe de plus de Frs 552'000'000.- en 2020 à plus de Frs 568'000'000.- en 2021 ! Et en même temps sur le plan Cantonal global on baisse la somme de la cohésion sociale de 1% et le Canton est content ! Mais une fois qu'ils ont fait les déductions pour la répartition dans les Communes, la facture totale augmente de 16 millions pour les Communes.

Pour votre Municipalité, il était insoutenable de présenter un budget avec 86,22% d'acomptes pour la péréquation. Nous avons revu ces montants en fonction des connaissances que l'on a, en croisant les doigts que notre estimation ne se casse pas la figure et que les rentrées fiscales soient toutes aussi bonnes que les années précédentes ; nous avons estimé qu'environ Frs 500'000.- voir Frs 600'000.- de plus pourrait ainsi réduire notre déficit.

Pour conclure, la demande du Canton d'envisager une hausse de 1% des rentrées fiscales par rapport aux acomptes facturés ces jours et de nous demander en même temps un montant total d'acompte pour la péréquation de 86,22% de l'estimation des rentrées fiscales c'est simplement un hold-up autorisé. Nous avons réduit ceux-ci à une estimation certes moins élevée tout en provisionnant quand-même une légère hausse.

M. le Président ouvre la discussion.

M. François Burnand, compte tenu de ce que vient de dire **M. Marc Morandi, Municipal** est-ce qu'il est prévu une montée au créneau au Canton sous forme d'action ? Il lui semble avoir lu quelque part une histoire de provision faite pour une participation collective de plusieurs Communes pour s'élever contre cette modification de la régulation financière.

M. Marc Morandi, Municipal, réponse oui et non. Oui car on ne peut pas continuer à être consommé de cette manière-là. Il rappelle juste que le taux moyen du taux d'imposition est de 68,38 au niveau



Cantonal alors que nous sommes à 64% Si on montait les impôts de 4,38 points pour se mettre au niveau Cantonal cela représenterait presque Frs 299'000.- Pour répondre à la question, oui on va se battre, oui va émettre 2 ou 3 réflexions. La méthode n'est pas définie. 2 méthodes sont en cours, une qui consiste à recourir contre les acomptes et l'autre c'est ce SOS Communes mais il nous a été rappelé que les Communes n'ont pas le droit de financer une aide à SOS Communes. Seuls les citoyens en leur nom propre qui peuvent aider SOS Commune pour la récolte des signatures concernant cette volonté de discuter avec les Grand Conseil.

M. François Burnand, Il serait bien de savoir de quel montant il faudrait que l'on dispose collectivement pour nous autres, citoyens de Féchy qui sommes concernés par cette « in fine » augmentation d'impôts pour que nous puissions participer à SOS Communes.

Concernant le poste 45 du Budget « ordures ménagères » il a écouté le rapport de M. Besso mais la question du pollueur-payeur récompensé et que cela explique pourquoi il y a une telle évolution. En 2019 les dépenses étaient de Frs 150'000.- et en 2020 elles sont de Frs 105'000.-. Cette chute est liée au renforcement du pollueur-payeur. Il croit comprendre que c'est la déchetterie qui va directement encaisser et que du coup c'est une dépense en moins pour la Commune. Il se demande quelle est cette organisation où on nous prend en otage d'une boîte privée qui fait son beurre avec une boîte sur laquelle nous n'avons plus aucun contrôle et nous on doit se taire. A-t-il bien compris ? On se retrouve dans une situation de non-transparence des comptes de cette déchetterie.

M. Andreas Meyer, Syndic, signale que le fixe de la déchetterie à baisser, par contre le variable monte. Le variable se traduit sous forme du pollueur-payeur que l'on paye au travers de la carte électronique que l'on charge et ainsi payer un certain type de déchets, ils ne sont pas tous payants. Ce que les Communes doivent faire en principe c'est de mettre à disposition une déchetterie. Mais celle-ci, en terme d'organisation peut être une entreprise privée. Il n'y a pas d'obligation pour les Communes d'exploiter elles-mêmes leurs déchetteries. Nous sommes en intercommunal et l'exploitation a été déléguée à une entreprise privée.

M. Riccardo de Filippo, pour suivre le commentaire de M. François Burnand est-ce qu'il serait possible d'avoir un peu plus de visibilité. Est-ce que nous avons fait un bon choix avec cette entreprise. N'y aurait-il pas un moyen par une collectivité de Communes de pouvoir comparer ces différents fournisseurs pour savoir où on en est. On a aucune visibilité sur ce qu'il se passe.

M. Andreas Meyer, Syndic, l'exploitation est dans les mains d'une entreprise privée. Ce qui compte pour nous c'est que la partie fixe a fortement diminué. Dans l'esprit du pollueur-payeur et bien celui qui amène beaucoup de déchets payera plus qu'une personne qui amène moins.

M. le Président signale que nous sommes au point du budget 2021 et non à celui de faire l'épilogue de la déchetterie. La déchetterie est aussi du ressort de la Municipalité et de choisir avec qui elle veut travailler.

M. le Président passe le préavis no 9/2020 au vote à mains levées. Il est accepté à l'unanimité, 1 abstention.

7. Communications de la Municipalité

M. Marc Morandi, Municipal présente le décompte final des comptes de l'ancien collègue. Dans le gros œuvre un dépassement entre le crédit de préavis et le coût probable est de 0,56%. Dans les installations techniques -4,36%. Dans le second œuvre -22,57%. Dans les honoraires +3,29% des dépassements qui sont dus exclusivement aux travaux d'architecte concernant l'archéologie. Les aménagements extérieurs ont été drastiquement revus à la baisse. Dans les équipements divers et bien il y a aussi une baisse puisque nous n'avons pas fait le foyer. Cela veut dire que dans les prévisions actuelles qui devraient se maintenir à Frs 30'000.- près. Dans le préavis nous avons demandé Frs 3'985'000.-, dans la réalité nous en avons dépensé Frs 3'387'000.- soit un non dépensé de 15%. Les provisions et imprévus qui avaient été montées à Frs 415'000.- nous avons introduit le montant des fouilles pour Frs 248'414.- ce qui représente un non dépensé de 40,14%. Sur le total du préavis nous avons dépensé -17,37% par rapport à ce qui avait été demandé dans le préavis. A ce préavis no 6/2018, il faut rajouter le préavis 8/2017 qui était le crédit



d'étude. Le total du non dépensé actuellement si on additionne les deux préavis se monte actuellement à Frs 771'000.-

Mme Francine Dupuis, Municipale, concernant le crépi de l'Eglise, la Commission en charge du crédit avait demandé à la Municipalité lors du dernier Conseil de trouver une solution concernant le mur de soutènement. Renseignements pris, les murs face à la route seront rafraichis. Les murs longeant l'escalier menant à l'Eglise seront recouverts d'un crépi. Le montant total de ces coûts rentre dans le préavis voté.

En conclusion des travaux de l'ancien collège, la Municipalité a le plaisir de présenter une plaquette relatant l'historique du chantier et des travaux. Cette plaquette sera à votre disposition en téléchargement sur le site de la Commune et également en version imprimable.

M. Marc Morandi, Municipal, annonce sa démission au sein de la Municipalité après 10 ans auprès de celle-ci.

M. Andreas Meyer, Syndic, remercie **Marc Morandi** pour son message et toutes les années passées à la Municipalité de Féchy. Pour faire suite à cette annonce, il signale que nous rentrons en période électorale, Les Municipaux sortants ont décidé de faire une liste ouverte en vue des élections du 7 mars 2021. Vous trouverez sur le site de la Commune les informations concernant les dicastères de chaque Municipaux et informe que toute la Municipalité se tient à disposition pour des renseignements. Cette liste unique permet à chaque citoyen désirant se présenter pour un mandat de le faire.

Il souhaite également de Belles Fêtes de fin d'année à tous et en lieu et place du traditionnel repas qui ne peut être fait en raison des restrictions sanitaires, la Municipalité offre à chaque Conseiller un lot de 3 bouteilles du vin de la Commune.

M. le Président signale qu'un courrier sera adressé à chaque citoyen pour les inviter à repourvoir le poste laissé vacant par **M. Marc Morandi**.

8. Propositions individuelles

SIDERE-AIEE

M. le Président annonce que suite aux démissions de **MM. Cédric Aubert** et **Antonio Ribeiro**, nous devons trouver des remplaçants au sein du SIDERE-AIEE

M. Mathieu Barbay propose **M. Gérald Groux** comme membre, qui accepte

M. Raphaël Moggetti propose **M. Yvan Guillemin** comme suppléant, qui accepte.

AJEMA

M. Frédéric Baumgartner, une question concernant l'AJEMA, la Commune est obligée de participer à l'AJEMA. Beaucoup de familles qui se retrouvent parents se trouvent confrontées au problème du peu de places à disposition. Mais pas comme l'AJEMA le dit qu'il n'y a pas de place. Il s'est heurté à un manque de communication entre parents et organisation. Nous avons trouvé une solution et là comme par hasard l'AJEMA a trouvé plusieurs places. Il a fallu 10 mois avant de trouver une place dans une structure pour son enfant.

M. Andreas Meyer, Syndic, un certain nombre de Communes ont adhérer à l'AJEMA. L'éternel problème pour avoir une place dans une structure d'accueil et bien il faut des structures. La volonté est là mais ce n'est pas le fait d'avoir une structure à Féchy qui permettra aux citoyens de Féchy d'avoir une place en priorité. Ils essayent mais ce n'est pas forcément garanti. Au niveau pratique, tout passe par la centrale à Morges.



Moloks

M. Laurent Besso, aux Cassivettes il y a un problème récurrent avec les Moloks, après 1 an, les problèmes subsistent. Il n'y en a pas assez aux Cassivettes. Il serait judicieux que la Municipalité examine la problématique. En plus de devoir faire 3 points pour laisser ses ordures, il y a de l'incivilité qui se rajoute des amas de sacs poubelles déposés à côté des Moloks.

La Municipalité prend note.

M. Yvan Guillemin, voulait aussi intervenir sur ce sujet. Il aimerait savoir qui paye pour l'évacuation des sacs qui sont déposés à côté des Moloks.

M. Andreas Meyer, Syndic, constatation a été faite. L'incivilité est payée par nous tous citoyens de la Commune.

M. Yvan Guillemin a bien entendu mais il y a des gens qui vont déposer leurs poubelles à pieds donc si on doit faire tous les Moloks depuis les Cassivettes et bien après il faut remonter. Pourquoi pas ne pas venir aux sacs blancs ? cela nous coutera peut-être moins cher.

M. Andreas Meyer, Syndic, la gestion de ces incivilités n'est pas une mince affaire, peut-être faudrait-il installer un système de vidéosurveillance sur les sites avec la lourdeur que cela comporte mais nous pourrions éventuellement trouver les fautifs. Cela pourrait être une solution à envisager avec les coûts que cela enduit et les nuisances.

Eveil religieux

M. François Burnand, fait un appel aux plus jeunes de nos citoyens. Il s'adresse aux Conseillers en tant que membre élu du synode de l'église réformée vaudoise. Son épouse et lui sont très actifs dans les institutions religieuses. Nous avons un Pays qui a une vie civile, nous en sommes la représentation mais il faut rappeler à l'approche de Noël que nous sommes aussi un Pays qui a des racines Judéo-Chrétiennes. Cette culture chrétienne ne s'apprend pas, elle ne s'initie pas, elle ne s'acquière pas aussi facilement qu'il y a 50 ans. Il faut aujourd'hui aller à la recherche de l'information. Il signale à tous les jeunes parents qui ont des enfants de 6 à 12 ans que l'éveil à la connaissance de notre culture chrétienne se fait à ces âges là et plus de la manière poussièreuse que certains d'entre vous peuvent avoir. Nous avons notamment tout près d'ici à la chapelle de Clarmont un système qui s'appelle le « Godly play » qui permet aux jeunes enfants d'entrer en contact avec notre culture chrétienne de manière beaucoup ludique et moins rasoir que l'était l'instruction religieuse dans le passé. Il pense que c'est important que le plus jeunes sachent qu'il y a à disposition aussi et que c'était également financé par l'Etat une organisation qui permet de maintenir ce qui fait aujourd'hui notre civisme c'est aussi nos réflexes de respect des uns pour les autres, l'amour du prochain qui sont des bases chrétiennes. Pour ceux qui voudraient avoir des informations qu'ils n'hésitent pas à prendre contact avec lui.

9. Clôture de séance

Prochaines votations et élections le 7 mars 2021.
Prochain Conseil le 23 mars 2021 à 20h15.

M. le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h25.

Pour le bureau

Le Président

Richard Aguet



La Secrétaire

Mireille Sanchez